



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 8 MARS 2015

RÉSULTAT DE LA VOTATION

INITIATIVE POPULAIRE « AIDER LES FAMILLES ! POUR DES ALLOCATIONS POUR ENFANT
ET DES ALLOCATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE EXONÉRÉES DE L'IMPÔT »

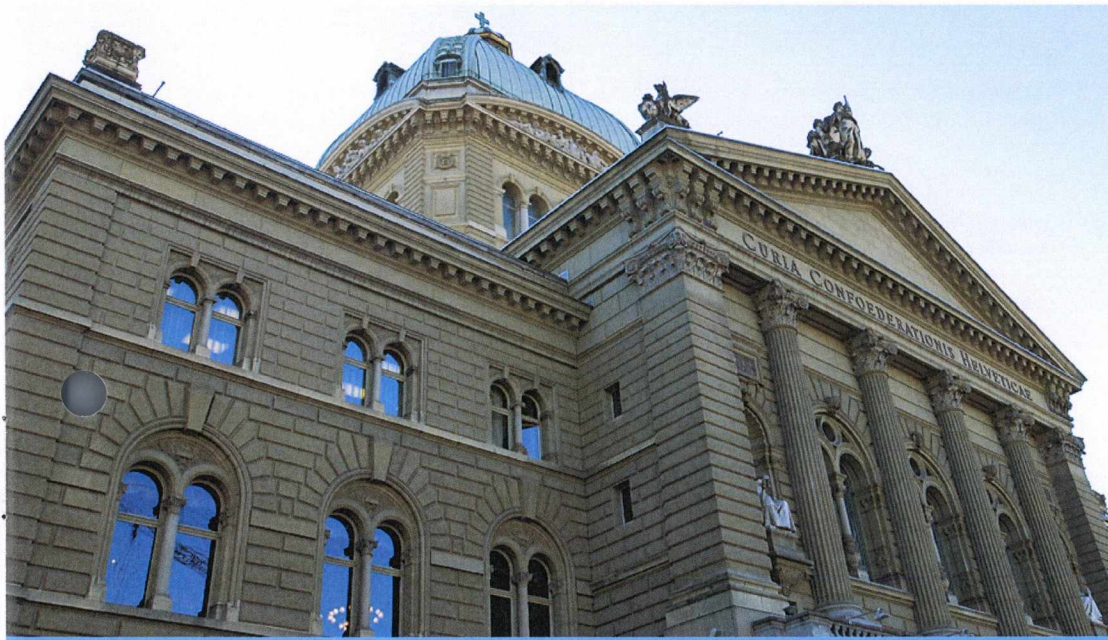
75.4% NON

INITIATIVE POPULAIRE « REMPLACER LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE PAR
UNE TAXE SUR L'ÉNERGIE »

92.0% NON

PARTICIPATION

42.1%



THOMAS KURER, DENISE TRABER ET THOMAS WIDMER

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Zurich.

Département des sciences politiques de l'Université de Zurich

Responsable: Prof. Dr. Thomas Widmer
Analyses/commentaires: Dr. Denise Traber, Thomas Kurer

gfs.bern

Responsable du projet: Claude Longchamp
Direction du projet: Martina Imfeld
Secrétariat: Johanna Lea Schwab
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain: Salvatore Petrone
Support CATI: Pina Zimmermann
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Piero Carlucci, Sonja Gurtner

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.– (étranger: Fr. 85.–) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.– (étranger: Fr. 35.–). La série complète des analyses (de 1977 à 2014) peut être obtenue au prix de Fr. 700.–. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Thomas Kurer, Denise Traber, Thomas Widmer (2015): analyse de la votation fédérale du 8 mars 2015, gfs.bern et Institut des sciences politiques des universités de Zurich. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 8 MARS 2015	4
1. IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	8
1.1 Importance accordée aux objets	8
1.2 Participation	9
1.3 Formation de l'opinion	10
2. L'INITIATIVE POPULAIRE « AIDER LES FAMILLES ! POUR DES ALLOCATIONS POUR ENFANT ET DES ALLOCATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE EXONÉRÉES DE L'IMPÔT »	12
2.1 Situation initiale	12
2.2 Profil des votants	13
2.3 Perception	17
2.4 Motifs du choix	18
2.5 Arguments POUR et CONTRE	19
3. INITIATIVE POPULAIRE « REMPLACER LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE PAR UNE TAXE SUR L'ÉNERGIE »	22
3.1 Situation initiale	22
3.2 Profil des votants	23
3.3 Perception	26
3.4 Motifs du choix	27
3.5 Arguments POUR et CONTRE	29
3.6 Attitude générale par rapport au tournant énergétique	32
4. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	34

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 8 MARS 2015

Le 8 mars, deux initiatives populaires ont été soumises au peuple suisse: l'initiative populaire du PDC et l'initiative populaire «Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie» lancée par PVL. Les deux objets ont été clairement rejetés, ce qui était prévisible longtemps avant le dimanche de votation. L'initiative sur la famille a été rejetée à 75.4%, alors que la première initiative populaire de l'histoire encore récente du PVL a été véritablement balayée par 92.0% des votants. Avec 42.1%, la participation est légèrement inférieure à la moyenne des dix dernières années (45,4%).

Initiative populaire «Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt»

Pour cette initiative sur la famille, les lignes de conflit n'étaient pas très claires. Les sympathisants de tous les partis ont voté de manière plus ou moins nette contre cet objet, alors que c'est chez les adeptes des partis ayant recommandé le OUI que ce dernier a recueilli le plus large soutien: 49% des partisans du PDC et 27% de ceux de l'UDC ont voté en faveur de l'initiative. Chez les partisans du PS et du PLR, l'approbation a été nettement plus faible (20%, resp. 18%).

Comparativement à d'autres objets de politique familiale, le conflit sociopolitique n'a joué qu'un rôle secondaire pour cette initiative. Son échec tient davantage à des raisons de politique fiscale. La plus grande part des sondés a indiqué avoir rejeté l'initiative parce que ce sont avant tout les familles aisées qui en auraient profité. La crainte d'importantes pertes fiscales a été citée plus fréquemment par les partisans des partis bourgeois que par ceux de la gauche, mais chez les personnes ayant voté NON de tous les camps politiques, c'est l'argument de l'équité qui a été prépondérant. Autres raisons citées pour motiver le NON: cette initiative serait inutile et les familles déjà suffisamment soutenues. Une petite partie des sondés a également relevé qu'il existait de meilleures alternatives en matière de politique familiale qu'une déduction d'impôts pour les enfants et la formation professionnelle.

En plus des réflexions de politique fiscale, le fait d'être concerné personnellement a été déterminant pour le choix. En effet, c'est chez les personnes sans enfants, célibataires que le taux d'approbation a été le plus faible; ce dernier augmentait ensuite légèrement avec la taille de la famille et l'importance du revenu. Le principal soutien à cet objet émanait des familles avec enfants et au revenu élevé – donc du groupe qui aurait profité le plus de cette initiative.

Initiative populaire « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie »

L'initiative pour l'introduction d'une taxe énergétique en lieu et place de la taxe à la valeur ajoutée, qui a fait ses preuves, a échoué dans pratiquement toutes les couches de la population. Cela ne surprend guère au vu du résultat très net – 92.0% de NON. Il est malgré tout intéressant de relever que cet objet a été rejeté indépendamment de l'appartenance à un parti, du classement gauche-droite ou de facteurs sociodémographiques. Même parmi les sondés qui, généralement, placent la protection de l'environnement au-dessus du développement économique, le parti des PVL n'a recueilli qu'un peu plus de 10% d'approbation pour sa taxe sur l'énergie.

Les raisons principales de ce large rejet ne sont cependant pas d'ordre écologique. Les sondés ne mettent en doute ni l'efficacité d'une taxe sur l'énergie ni la nécessité de faire quelque chose pour l'environnement et le tournant énergétique. Une attention bien plus grande a été accordée aux conséquences fiscales, puisque l'introduction de cette taxe sur l'énergie aurait entraîné un changement fondamental du système d'imposition. Avec plus de 22 milliards de francs de recettes, la taxe à la valeur ajoutée représente plus du tiers des rentrées financières de la Confédération. Remplacer cette source de revenus importante et bien acceptée par un nouvel instrument dont on n'entrevoit que partiellement les conséquences fiscales a été considéré comme trop risqué par une grande majorité des votants.

De plus, l'effet d'incitation souhaité d'une taxe sur les énergies non renouvelables aurait conduit à moyen terme soit à un trou dans la caisse de la Confédération soit à des prix de l'énergie en constante augmentation. Le peuple a nettement rejeté ces deux conséquences possibles. Pour le souverain, l'imposition des énergies non renouvelables à des taux importants et en constante augmentation représentait une moins bonne alternative que la taxe sur la consommation, prévisible et qui a fait ses preuves.

L'analyse du résultat de la votation indique toutefois qu'il ne faut pas interpréter le net rejet de l'initiative du PVL comme un refus fondamental de la politique énergétique du Conseil fédéral. La stratégie énergétique 2050 est même bien accueillie par une majorité des votants qui ont rejeté l'initiative relative à la taxe sur l'énergie. L'objectif du tournant énergétique est toujours soutenu par une majorité de la population, mais les moyens proposés par cette initiative ont été considérés comme inadaptés.

A PROPOS DE LA MÉTHODE

La présente analyse repose sur un sondage représentatif effectué par le partenariat VOX après la votation populaire du 8 mars 2015. L'Institut de recherche gfs.bern a réalisé le sondage en l'espace de onze jours après la votation. L'analyse des données a été confiée à l'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (IPZ). Le sondage a été réalisé par téléphone depuis le domicile de 92 enquêteurs. gfs.bern avaient cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans que les enquêteurs et les sondés ne puissent s'en apercevoir. Le choix des sondés a été effectué selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1514 ayants droit au vote, dont 53% étaient originaires de Suisse alémanique, 27% de Suisse romande et 20% de Suisse italophone. La marge d'erreur pour l'ensemble des sondés se situe à +/-2.5%. La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où les échantillons subdivisés sont minimes et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions quant aux rapports de majorité. En ce qui concerne la participation, une fois encore, la pondération a été effectuée d'après les données des registres électoraux du canton de Genève, de la ville de St Gall et d'une sélection de communes du canton du Tessin.

*Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment
au féminin et au masculin*

Tableau 1 : Résultats pour la Suisse et par cantons, en pour cent des votants

	Participation (%)	Initiative sur la famille (% oui)	Taxe sur l'énergie (% oui)
Suisse	42.1	24.6	8.0
ZH	40.9	20.4	10.9
BE	38.8	20.6	8.5
LU	45.0	26.1	8.4
UR	35.3	24.4	6.0
SZ	43.1	24.8	6.2
OW	44.4	21.4	5.9
NW	50.9	24.0	6.0
GL	33.4	16.9	6.4
ZG	46.7	22.2	7.6
FR	45.1	32.6	5.6
SO	39.2	25.2	7.5
BS	42.8	24.6	14.0
BL	36.2	23.9	8.5
SH	65.0	27.3	10.9
AR	48.1	20.4	8.0
AI	36.8	20.8	5.2
SG	42.0	23.8	7.3
GR	37.1	21.8	6.9
AG	39.8	23.2	7.7
TG	44.0	22.7	7.9
TI	40.1	29.4	6.8
VD	45.2	25.7	5.7
VS	47.7	32.2	3.9
NE	41.3	28.3	5.9
GE	47.2	30.0	9.1
JU	38.5	42.8	5.9

Source : Arrêté du Conseil fédéral du 23 avril 2015, Feuille fédérale 2015, pp. 3153-5.

1. IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

1.1 Importance accordée aux objets

Au début du sondage, les personnes interrogées ont été priées d'évaluer l'importance des deux objets. Il s'agissait d'indiquer, sur une échelle de 0 (aucune importance) à 10 (importance très élevée), tant l'importance pour le pays que l'importance personnelle. Les deux initiatives obtiennent des valeurs limitées. Avec une moyenne de 5.7, respectivement 5.3, les sondés attribuent à l'initiative des vert'libéraux (PVL) une importance plus élevée qu'à l'initiative du parti démocrate chrétien (PDC), qui enregistre une moyenne de 5.1, respectivement 4.3. Par rapport aux initiatives précédentes, l'importance pour le pays a toutefois été considérée comme relativement faible (moyenne 2006–2012 : 6.5, respectivement 5.1). L'introduction d'une taxe sur l'énergie en lieu et place de la taxe à la valeur ajoutée a manifestement été perçue comme une option nettement moins importante en matière de politique énergétique que par exemple l'initiative de 2003 « Sortir du nucléaire », qui exigeait l'abandon de l'énergie nucléaire.¹

Pour les deux initiatives, les valeurs de l'importance personnelle sont légèrement inférieures à celles de l'importance pour le pays. En ce qui concerne l'initiative du PDC, cela tient sans doute en partie au fait qu'effectivement seule une partie des votants aurait profité des exigences de l'initiative, à savoir les familles avec enfants. Les sondés qui indiquaient avoir au moins un enfant ont donc attribué à l'initiative sur les familles une importance plus élevée (moyenne arithmétique : 5.1) que les sondés sans enfant (moyenne arithmétique : 3.9). Les effets de redistribution financière de l'initiative, qui avaient été largement discutés durant la campagne de votation, n'ont par contre guère eu d'influence à cet égard. On ne constate que des différences minimales entre les différents groupes de revenu lors de l'évaluation de l'importance des objets.

Tableau 1.1 : Perception de l'importance des objets pour le pays et pour soi-même, en pour cent des ayants droit*

Importance pour...	Initiative sur la famille		Taxe sur l'énergie	
	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)
Très faible (0,1)	7	20	9	13
Faible (2–4)	23	25	16	19
Moyenne (5)	29	21	22	22
Elevée (6–8)	33	25	32	33
Très élevée (9, 10)	8	8	20	14
Moyenne arithmétique (n)	5.1 (1485)	4.3 (1486)	5.7 (1480)	5.3 (1485)

Les données ont été pondérées selon la langue.
© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015.

¹ La moyenne arithmétique de l'importance pour le pays de l'initiative « Sortir du nucléaire » était de 7.3 (Vox no 81).

1.2 Participation

Le 8 mars 2015, 42.1% des citoyennes et citoyens suisses ont pris part au vote. Cette valeur se situe légèrement au-dessous de la moyenne des 24 dernières années (1991 à 2014 : 43.7%). Comme pour toutes les votations, l'intérêt politique est l'un des principaux facteurs expliquant la participation. En cas de faible participation, ce facteur joue un rôle encore plus important. En effet, plus de 70% de ceux qui ont indiqué être très intéressés par la politique ont participé au vote, alors que le taux de participation chez les personnes qui ne s'intéressent pas à la politique n'était plus que de 6%. L'âge et la formation sont également en corrélation avec la probabilité de se rendre aux urnes. Le groupe d'âge des plus jeunes était le plus sous-représenté (23%), tandis que celui des plus de 60 ans (57%) était, comme on pouvait s'y attendre, le groupe d'âge le plus assidu à voter. En outre, les personnes bénéficiant d'un haut niveau de formation ont été plus nombreuses à participer (46%), alors que le taux de participation du niveau de formation le plus bas était de 37%, une valeur inférieure à la moyenne.

La participation selon la préférence pour un parti présente des différences un peu moins marquées par rapport aux votations précédentes. Il est intéressant de noter que le taux de participation des partisans du PDC était le plus faible, ce qui est étonnant, puisque l'un des objets était une initiative de leur parti. Quant au PVL, il n'a pas davantage réussi à mobiliser son électorat, bien que sa propre initiative ait été soumise au vote ce dimanche-là. Les sympathisants des autres partis présentent des taux de participation similaires, qui se situent un peu au-dessus de la moyenne et sont supérieurs de 10 points ou plus au taux de participation des personnes n'ayant aucune sympathie pour un parti.

Tableau 1.2 : Participation d'après les caractéristiques sociales et politiques en pour cent des votants

Caractéristiques/Catégories	Participation (%)	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	42	1509	
Intérêt pour la politique			V = .55***
Très intéressé	73	336	
Plutôt intéressé	48	678	
Plutôt pas intéressé	15	339	
Pas du tout intéressé	6	130	
Age			V = .33***
18 à 29 ans	23	179	
30 à 39 ans	29	313	
40 à 49 ans	36	215	
50 à 59 ans	45	283	
60 à 69 ans	57	262	
70 ans et plus	58	258	
Formation			V = .12***
Niveau de formation élevé	46	838	
Niveau de formation moyen	36	577	
Niveau de formation bas	37	94	
Sympathie pour un parti			V = .17***
PS – Parti socialiste	48	263	
PDC – parti démocrate chrétien	35	108	
PLR.Les Libéraux-Radicaux	48	175	
UDC – Union démocratique du centre	44	232	
Les Verts	[46]	49	
PVL – Les vert libéraux	41	54	
PBD – Parti bourgeois démocratique	[51]	28	
Aucun parti	34	360	
<p>^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. paragraphe 4 « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut en tirer aucune donnée statistique. © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015.</p>			

1.3 Formation de l'opinion

Pour les deux objets, les participants ont fait leur choix relativement facilement. Seul environ un quart des sondés a eu de la peine à se décider, la grande majorité n'ayant guère éprouvé de difficulté à trancher pour ou contre ces objets. Ce constat est également attesté par le fait que le choix s'est opéré relativement tôt. Seuls 10% des sondés ont indiqué n'avoir réussi à se décider qu'au cours des derniers jours avant la votation.

Le fait qu'un rejet aussi net de l'initiative sur l'énergie n'était pas prévisible d'avance pourrait signifier que la part des votes négatifs a progressivement augmenté et qu'elle était particulièrement élevée peu avant le jour du vote. Mais les données recueillies ne corroborent pas cette supposition. Le taux de refus était constamment de 90% au moins et n'augmentait que de manière insignifiante chez les votants qui ont longtemps hésité avant de faire leur choix.

Tableau 1.3 : Moment du choix et difficulté à se forger une opinion en pour cent des votants*

	Initiative sur la famille (%)	Taxe sur l'énergie (%)
Moment du choix		
Clair dès le début	25	27
3 à 6 semaines avant la votation	33	32
1 à 2 semaines avant la votation	32	31
Dernière semaine avant la votation	9	10
Difficulté à faire son choix		
Plutôt facile	78	75
Plutôt difficile	17	22
Indécis, pas de réponse	4	3
* Participants uniquement (n= 843). Les données ont été pondérées selon le résultat du vote concerné. © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015.		

2. L'INITIATIVE POPULAIRE « AIDER LES FAMILLES ! POUR DES ALLOCATIONS POUR ENFANT ET DES ALLOCATIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE EXONÉRÉES DE L'IMPÔT »

2.1 Situation initiale

L'initiative populaire « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt » est la première des deux initiatives sur la famille² lancées en 2010 par le Parti démocrate Chrétien (PDC). Cette initiative a été déposée le 5 novembre 2012. Elle vise à obtenir des rabais fiscaux supplémentaires pour les familles avec enfant en exonérant des impôts sur le revenu les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle. Le PDC relevait qu'il était absurde que l'Etat soutienne les familles par des allocations et qu'il leur retire ensuite ce soutien par le biais des impôts. C'est pourquoi les allocations devraient être exonérées de l'impôt. Ainsi, dans un court laps de temps, une nouvelle initiative traitant du réaménagement de la politique familiale en Suisse était soumise au peuple.³

Le Conseil fédéral recommandait de rejeter cet objet sans lui opposer de contre-projet, en argumentant que les familles continueraient d'être soutenues par des instruments autres que ceux du droit fiscal. En outre, le Conseil fédéral relevait que l'initiative entraînerait des pertes fiscales massives : selon le message du Conseil fédéral, ces dernières s'élèveraient à 200 millions au niveau fédéral et à 760 millions pour les cantons et les communes. Au parlement aussi, l'initiative du PDC a rencontré peu d'échos positifs. La large opposition, tant chez les partis de gauche que chez ceux de droite, craignait de lourdes pertes fiscales et soulignait que l'initiative ne présentait aucune proposition pour compenser ce manque à gagner. En outre, le camp de gauche dénonçait le fait que les allègements fiscaux réclamés par cette initiative profiterait essentiellement aux familles à haut revenu qui ont des enfants et que cette initiative était absolument inutile pour les familles à bas revenu. Lors de la votation finale, tant le Conseil national que le Conseil des Etats se sont clairement prononcés contre l'initiative. L'arrêté fédéral, avec la recommandation de rejet, a été accepté par le Conseil national par 159 voix contre 35 (4 abstentions) et par le Conseil des Etats par 32 voix contre 10.

² La votation sur la seconde initiative « Non à la pénalisation du mariage » sera soumise au peuple en 2016. Les deux initiatives sont les premières du PDC depuis plus de 80 ans.

³ En 2013, le peuple a rejeté tant l'article sur la famille du Conseil fédéral – sensé régler les compétences en matière de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale – que l'initiative sur la famille de l'UDC, qui demandait une réduction de l'impôt pour les familles qui élèvent elles-mêmes leurs enfants. (VOX No 110 resp. VOX No 113)

En raison de cette situation initiale, le PDC s'est retrouvé assez isolé durant la campagne de votation. Parmi les autres partis, seuls l'UDF et le PEP ont soutenu cet objet. Une large alliance s'est constituée au sein du comité d'opposition sous la direction des Verts, dont faisaient également parti le PS, le PLR, le BPD et le PVL. Ce sont en particulier aussi les cantons, représentés par les directeurs cantonaux des finances, dont certains représentants du PDC, qui se sont prononcés contre l'initiative. L'UDC a opéré un revirement : alors que ses représentants au parlement avaient encore voté majoritairement contre l'initiative, en janvier 2015, le parti a soutenu cet objet et a recommandé de voter OUI après son assemblée des délégués.

Finalement les arguments CONTRE ont convaincu une grande majorité des votants et l'initiative a été nettement rejetée par 75.4 % des voix et l'ensemble des cantons.

2.2 Profil des votants

Comme les recommandations de vote le laissaient supposer, cette votation n'a pas été marquée par le classique conflit gauche-droite. Cela pourrait notamment s'expliquer par le fait qu'à côté de la dimension de politique économique, une dimension de politique sociétale a également joué un rôle. Les partisans des deux partis qui défendaient une image traditionnelle de la famille ont voté OUI le plus fréquemment. Comme on pouvait s'y attendre, la part de OUI était la plus élevée chez les partisans du PDC, mais était toutefois inférieure à 50 %. Un faible tiers de ceux qui se sentent proches de l'UDC ont déposé un OUI dans l'urne. Dans l'autre camp, seuls 20 % des partisans du PS ont voté pour cet objet, alors que chez les sympathisants du PLR, le taux d'approbation était même encore plus bas.⁴ Ce sont donc les partisans des partis qui, par le passé, se sont engagés pour une politique familiale et sociétale moderne qui ont le moins soutenu l'initiative.

Que le fossé gauche-droite n'ait pas été particulièrement marqué dans cette question de fond s'observe également dans les parts des personnes ayant voté OUI, différenciées selon leur autoévaluation idéologique. Le taux d'approbation pour ce projet d'article sur la famille proposé par le PDC était aussi faible à gauche qu'à droite (entre 21 et 27 % de OUI). A l'extrémité gauche du spectre politique, le soutien s'élevait encore à 17 %. Il est possible que ces votants aient été particulièrement sensibles à l'argument des partis de gauche, à savoir que l'initiative était essentiellement utile aux familles riches, ce qui a poussé une importante majorité à la rejeter.

Comme en plus de la dimension de politique économique, la dimension de politique sociétale est également importante dans les questions de politique familiale, il vaut la peine d'examiner la corrélation entre les valeurs et le comportement de vote : le tableau 2.1 montre les différences d'attachement à la tradition des personnes ayant voté OUI. On remarque

⁴ En raison du faible nombre de cas, on ne peut donc faire aucune déclaration fiable.

que les votants qui adoptent une position traditionnelle sur les questions sociétales ont soutenu l'initiative un peu plus fréquemment (27%) que ceux qui souhaitent une Suisse moderne (23%). La part de OUI de ceux qui n'avaient aucune position définie sur cette question correspond à la part de OUI globale. Le lien entre l'attachement à la tradition et le vote n'est toutefois pas significatif au niveau statistique. Comparativement à des votations de politique familiale antérieures, la dimension de politique sociétale est donc d'une importance relativement faible. Lors de la votation concernant l'article sur la famille de la Confédération en mars 2013 tout comme lors du vote relatif à l'article sur la famille de l'UDC en novembre 2013, le conflit entre les valeurs conservatrices et modernes avait été beaucoup plus net.

Du fait que cet objet n'a donné lieu à aucune ligne de conflit claire, on peut supposer que divers arguments ont eu un impact plus ou moins grand dans les différents camps politiques, ce qui a contribué au rejet de l'initiative. Toutefois on voit clairement que le choix de vote a été relativement facile pour une majorité prépondérante des sondés.

Tableau 2.1 : Initiative sur la famille – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques en pour cent des personnes ayant voté OUI

Caractéristiques/catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	24.0	1000	
Sympathie pour un parti			V = .20***
PS – Parti socialiste	20	207	
PDC – Parti démocrate chrétien	49	61	
PLR.Les Libéraux-Radicaux	18	132	
UDC – Union démocratique du centre	27	163	
Les Verts	[32]	41	
PVL – Les vert'libéraux	[30]	40	
PBD – Parti bourgeois démocratique	[3]	25	
Aucun parti	24	174	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			n.s.
Extrême-gauche	17	129	
Gauche	27	210	
Centre	25	271	
Droite	21	189	
Extrême-droite	24	143	
Ne sais pas	[37]	42	
Valeur de référence : Suisse moderne vs. traditionnelle			n.s.
Moderne	23	405	
Avis mitigé	24	406	
Traditionnelle	27	180	
Difficulté de choix			n.s.
Plutôt facile	25	806	
Plutôt difficile	19	159	
Moment du choix			n.s.
Clair dès le début	23	248	
3 à 6 semaines	24	337	
1 à 2 semaines	23	316	
Dernière semaine	27	87	
^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. chapitre 4 «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante : on ne donc en tirer aucune conclusion statistique © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015.			

Les hommes ont approuvé l'initiative un peu plus nettement que les femmes (26% resp. 22%); toutefois, une fois encore, le nombre de cas n'autorise aucune conclusion fiable.⁵ Par contre, la différence entre les personnes sans enfants et celles possédant une famille est nette : les sondés responsables d'un enfant ont soutenu l'initiative nettement plus souvent (28%) que les votants sans enfant (17%); ce sont les familles possédant deux enfants ou davantage qui lui ont réservé le meilleur accueil (37% de oui). Une image semblable ressort de la comparaison entre les personnes célibataires et les personnes mariées.

Si l'on examine les différences dans le comportement de vote des différentes classes de revenu, on remarque que les couches de revenu inférieur ont moins apprécié l'initiative, ce qui pourrait aussi être lié au fait que le revenu des personnes sans enfants (par ex. les jeunes en formation) est généralement plus faible. C'est pourquoi le tableau 2.2 indique en plus, entre parenthèses, l'approbation des différentes classes de revenu avec enfants. On observe ici une approbation nettement plus élevée dans les couches de revenu élevé, qui auraient également profité le plus de l'initiative.⁶ 41% des personnes avec famille qui disposent de plus de 9000 francs de revenu pour le ménage ont approuvé l'initiative, alors que seuls 27% des personnes avec enfant(s) et un revenu du ménage de moins de 5000 francs l'ont soutenue.

⁵ Les différences entre les sexes sont toutefois significatives dans une analyse multivariable.

⁶ Pour les individus avec au moins un enfant, la relation entre le revenu et de vote est significative au niveau de 10%.

Tableau 2.2: Initiative sur la famille – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociodémographiques en pour cent des personnes ayant voté OUI

Caractéristiques/catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX [pondéré]	24.0	1000	
Formation			n.s.
Niveau élevé	23	618	
Niveau moyen	24	335	
Niveau peu élevé	[28]	47	
Sexe			n.s.
Homme	26	499	
Femme	22	502	
Nombre d'enfants			V = .19***
Pas d'enfant	17	620	
Un enfant	28	82	
Deux enfants ou davantage	37	291	
Etat civil			V = .10*
Célibataire	11	129	
Marié/e	27	639	
Vit avec un/e partenaire	24	57	
Veuf/veuve	23	83	
Divorcé/e	25	82	
Revenu du ménage			n.s.
Jusqu'à 5000 CHF [avec au moins 1 enfant]	18 [27]	238 [50]	
De 5000 à 9000 CHF [avec au moins 1 enfant]	24 [30]	388 [165]	
Plus de 9000 CHF [avec au moins 1 enfant]	28 [41]	263 [126]	

^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. chapitre 4 « Données méthodologiques ».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante: on ne peut en tirer aucune donnée statistique
 © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015

2.3 Perception

Les sondés n'étaient pas très bien informés sur l'initiative: un petit 40% n'a pas pu répondre à la question concernant le contenu de l'objet. Les votants étaient nettement mieux informés que ceux qui ne se sont pas rendus aux urnes. Les sondés ont majoritairement indiqué que l'objectif de l'initiative consistait dans un allègement fiscal des familles (71% des votants, 32% des non-votants). Une minorité a répondu de manière un peu plus générale qu'il s'agissait avant tout de soutenir les familles (10% des votants, 6% des non-votants).

Tableau 2.3: Initiative sur la famille – Perception des contenus en pour cent des ayants droit au vote (premières mentions seulement)

Perception*	Total		Votants		Non-votants	
	%	n	%	n	%	n
Allègement fiscal des familles	48	727	71	449	32	278
Soutien/renforcement des familles	8	117	10	63	6	55
Alléger les familles au revenu moyen	1	8	1	5	0	3
Généralités, autres	6	89	7	42	5	47
Ne sais pas/pas de réponse	38	566	12	74	56	492
Total	100	1509	100	634	100	875

* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation.
© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015.

2.4 Motifs du choix

L'évaluation des motifs du choix indique que chez les votants, les arguments du comité d'initiative, respectivement du comité des opposants, ont fait mouche. Seuls 5% des personnes ayant voté OUI et NON n'ont pas pu dire avec précision ce qui avait motivé leur choix. Deux à 3% ont suivi les recommandations du Conseil fédéral, des partis, des associations ou des connaissances.

Un peu plus du tiers des personnes ayant voté OUI ont indiqué que par leur vote, ils voulaient soutenir les familles. 28 autres pour cent se sont sentis concernés parce qu'ils avaient des enfants, soit eux-mêmes soit, dans leur entourage, et que cette modification les aurait concernés plus ou moins directement. Une partie un peu moindre a répété l'argument du comité d'initiative, à savoir que le système actuel est contradictoire en raison de l'imposition des allocations. Si l'on prend également en compte les mentions complémentaires, cet argument a été cité par un tiers des personnes ayant voté OUI.

La majeure partie des opposants a indiqué avoir voté NON parce que l'initiative est injuste et profite essentiellement aux familles riches (41% des premières mentions, 64% au total). L'argument des pertes fiscales a été cité nettement moins souvent (16% des premières mentions) et semble avoir été moins important pour le rejet de l'initiative. Si l'on additionne toutes les mentions, cette raison a tout de même été citée par un tiers des votants. Les sympathisants des partis de droite ont cité un peu plus fréquemment la perte de recettes, tant redoutée, pour la Confédération et les cantons. Toutefois là aussi, c'est le fait que cette initiative profiterait avant tout aux couches sociales aisées qui l'emporte. Pour justifier leur NON, d'autres sondés ont indiqué que cette initiative était inutile et que les familles étaient déjà suffisamment soutenues. En outre, une petite minorité de sondés a affirmé qu'il existait de meilleures alternatives de politique familiale que l'exonération fiscale des allocations pour enfant et des allocations pour la formation professionnelle. Dans l'ensemble, les motifs des personnes ayant voté NON étaient un peu plus hétérogènes et plus générales que

ceux des personnes ayant voté OUI. Ce qui montre qu'à côté des arguments de la campagne des opposants, il existait encore différentes réserves individuelles contre cette initiative. Pour la plupart, cet objet n'était tout simplement pas convaincant.

Tableau 2.4: Initiative sur la famille – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté OUI				
Soutenir les familles	37	88	64	153
Concerné personnellement: a lui-même une famille (ou son entourage)	28	68	31	75
Contradiction entre la subvention et l'impôt	12	29	31	75
Politique familiale insuffisante en Suisse	6	14	16	38
Recommandations des partis	2	5	6	16
Autres, généralités	11	25	30	71
Ne sais pas/pas de réponse	5	12	64	153
Total	100	240	242	587
Personnes ayant voté NON				
Soutien inégal/les familles riches en profitent davantage/l'initiative est injuste	41	315	64	484
Moins de recettes fiscales	16	123	33	251
Les familles sont déjà suffisamment soutenues/meilleures alternatives	10	73	18	141
L'initiative est inutile	3	24	3	26
Contre davantage de règles étatiques	2	12	3	22
Autres faiblesses de l'initiative	5	37	9	65
Recommandations	3	21	5	39
Autres, généralités	12	91	20	153
Ne sais pas/pas de réponse	5	40	62	475
Total	100	760	221	1685
© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015				

2.5 Arguments POUR et CONTRE

Nous avons toujours testé trois arguments, largement utilisés par les deux camps durant la campagne de votation. Le choix de ces arguments importants montre que le comité d'initiative a présenté un objet concernant la famille, alors que le camp opposé a axé sa campagne sur la question fiscale.

Les sondés ont apparemment assez bien réussi à classer les arguments présentés dans le camp POUR ou CONTRE. L'évaluation présente une image uniforme. L'argument selon lequel les familles sont fortement chargées et doivent donc bénéficier d'allègements fis-

caux a reçu l'approbation la plus importante parmi les personnes ayant voté OUI (91%). Seul un tiers des personnes ayant voté NON étaient d'accord avec cet argument. Une déclaration semblable, selon laquelle ce n'est pas seulement l'économie qui doit pouvoir bénéficier d'allègements fiscaux, mais aussi les familles, a également obtenu un soutien très large dans le camp du OUI. Cet argument a tout de même été bien accueilli par une petite moitié des personnes ayant voté NON (49%). Le taux d'approbation est légèrement inférieur pour un autre argument avancé par le comité d'initiative, à savoir qu'il est injuste que les familles passent dans une progression fiscale plus élevée en raison des allocations pour enfant et des allocations pour la formation professionnelle (personnes ayant voté OUI 78%, celles ayant voté NON 49%).

L'évaluation des contre-arguments confirme que les adversaires de l'initiative ont réussi à convaincre. Là aussi, la différence entre partisans et opposants est nette. Les personnes ayant voté NON ont accordé un soutien particulier à l'argument des pertes fiscales, avancé non seulement par la Confédération et les cantons, mais aussi par le camp bourgeois (75% des personnes ayant voté NON sont d'accord). Cependant, plus de la moitié des partisans de l'initiative partageaient également cette crainte (53%). Mais apparemment cette objection n'était à leurs yeux pas été assez significative, puisqu'ils ont tout de même approuvé l'initiative. Il en va de même pour le contre-argument selon lequel ce projet constitue une violation du système fiscal suisse, qui a été approuvé par une petite moitié des partisans (47%), alors que près des deux-tiers (67%) des personnes ayant voté NON étaient d'accord avec cet argument. La troisième déclaration du camp opposé, à savoir que cette initiative est injuste parce que ce sont avant tout les familles riches qui en bénéficieraient, a été soutenue par une majorité prépondérante des adversaires. Seul un petit tiers des partisans était d'accord avec cet argument.

Tableau 2.5: Initiative sur la famille – Succès des arguments POUR et CONTRE auprès des votants en pour cent

Arguments POUR		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Les allocations familiales ne doivent pas être soumis à l'impôt, parce que les familles sont trop chargées	Total	46	52	3
	Oui	91	8	1
	Non	31	66	3
C'est injuste de passer dans une progression fiscale plus élevée en raison des allocations familiales	Total	56	40	4
	Oui	78	18	3
	Non	49	46	4
Pendant des années on a accordé des déductions fiscales à l'économie, à présent c'est le tour des familles	Total	57	37	6
	Oui	85	9	6
	Non	48	46	6
Arguments CONTRE		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Une déduction fiscale pour les allocations familiales contredit un principe important du système fiscal suisse, à savoir l'imposition selon la productivité économique	Total	62	31	7
	Oui	47	45	8
	Non	67	27	6
La déduction fiscale des allocations pour enfant et pour la formation professionnelle est injuste, parce que ce sont les familles riches qui en profitent.	Total	61	34	5
	Oui	27	69	4
	Non	72	24	5
L'exonération d'impôt pour les familles occasionne des pertes massives d'impôts, qui devront être équilibrées par d'autres contribuables.	Total	70	22	8
	Oui	53	37	10
	Non	75	17	8
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 46 % de tous les votants (91 % des personnes ayant voté OUI; 31 % de celles ayant voté NON) étaient d'accord avec le premier argument, 52 % (8 % des personnes ayant voté OUI et 66 % de celles ayant voté NON) l'ont rejeté et 4 % (3 %; 4 %) n'ont pas pu se décider.</p> <p>Total des votants ayant répondu = 1000 (pondéré).</p> <p>© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015</p>				

3. INITIATIVE POPULAIRE « REMPLACER LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE PAR UNE TAXE SUR L'ÉNERGIE »

3.1 Situation initiale

Afin de garantir le tournant énergétique, les vert'libéraux (PVL) ont lancé l'initiative « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie », qui demandait d'instituer une taxe sur l'importation et la production indigène d'agents énergétiques non renouvelables telles que le pétrole, le gaz, le charbon ou l'uranium. Afin d'empêcher une augmentation de la charge fiscale pour les personnes et les entreprises, l'initiative prévoyait en contrepartie de supprimer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le taux de la nouvelle taxe devait être fixé de sorte que la taxe sur l'énergie garantisse à l'Etat des recettes équivalentes à celles tirées jusqu'à présent de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'initiative du PVL était soutenue par le Parti écologiste suisse (PES) et les associations de protection de l'environnement. Par contre, cette première initiative populaire du PVL à l'histoire récente n'a obtenu aucun soutien de la part du parti socialiste (PS), qui défend souvent des causes écologiques. Le PS se montrait particulièrement préoccupé par les effets de redistribution de la nouvelle taxe et fit valoir que les personnes et les familles à faible revenu seraient touchées de manière disproportionnée par cette taxe sur l'énergie. Par ailleurs tous les partis qui s'opposaient à l'initiative déploraient un « défaut de construction » du système proposé : dès que la taxe sur les énergies non renouvelables aurait atteint son but et que la consommation d'énergie aurait diminué, les recettes fiscales diminueraient également. Afin de garantir un montant de recettes fixe, il faudrait continuellement augmenter la taxe (et donc aussi les prix de l'énergie non renouvelable). C'est pourquoi les opposants de l'initiative craignaient une forte augmentation des prix de l'énergie, avec ses conséquences imprévisibles sur l'économie suisse.

Pour ces raisons, le Conseil fédéral et le parlement ont recommandé de rejeter l'initiative. Lors de la votation finale, cette recommandation de rejet a été acceptée par 40 voix contre 3 et deux abstentions au Conseil des Etats et par 171 voix contre les 27 voix des vert'libéraux et des Verts au Conseil national. Une proposition de contre-projet a été rejetée.

L'initiative populaire a été soumise au peuple le 8 mars 2015. Les arguments des vert'libéraux n'ont manifestement pas réussi à convaincre : l'initiative a été rejetée de manière extrêmement sèche par 92% des voix. Dans l'histoire des initiatives suisses, seule l'une d'entre elles a été rejetée encore plus nettement : l'initiative « approvisionnement du pays en blé » en 1929 (97.3% de non).

3.2 Profil des votants

Bien que l'on soit généralement parti du principe que l'initiative «Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie» serait refusée, la netteté du résultat a surpris. L'analyse montre effectivement que la taxe sur l'énergie a échoué dans pratiquement toutes les couches de la population. Même chez les sondés qui se situent politiquement à gauche, l'initiative des vert-libéraux n'a pas généré beaucoup de sympathie. Même pas un sondé sur cinq du camp de gauche n'a déposé un oui dans l'urne. Par rapport à d'autres initiatives visant à réguler la consommation d'énergies non renouvelables, il s'agit de valeurs extraordinairement faibles.⁷ Manifestement les effets de la taxe sur l'énergie sur le plan de la politique sociale et financière ont pesé davantage que le noyau vert de cette initiative lancée pour garantir le tournant énergétique.

Ce large refus de l'initiative et un conflit gauche-droite à peine perceptible se reflètent également dans le vote des différents sympathisants des partis. Les partisans de tous les partis représentés au Conseil fédéral ont rejeté la taxe sur l'énergie de manière prédominante et presque uniforme. C'est parmi les votants du PDC que l'initiative a enregistré le taux d'approbation le plus élevé – même si là aussi, à peine un votant sur huit a déposé un oui dans l'urne (12%). Chez les sympathisants du PS, l'approbation n'atteint qu'un maigre 7% et parmi les votants des partis bourgeois de droite PLR et UDC, les partisans de la taxe sur l'énergie représentent même une rareté (2%).

Malheureusement le nombre de cas concernant les votants des partis ayant activement soutenu la taxe sur l'énergie est faible et n'autorise pas de déclaration statistiquement fiable. Les données suggèrent toutefois que même les partisans du PVL et du PES n'ont pas soutenu l'initiative de manière unanime et que bon nombre de votants ont voté NON malgré la sympathie qu'ils éprouvaient pour les auteurs de l'initiative.

La classification selon certaines valeurs donne un résultat semblable. Même les votants qui font passer la protection de l'environnement en général avant la croissance économique pure n'ont guère apprécié l'introduction d'une taxe sur l'énergie. Seuls 14% d'entre eux ont voté en faveur de l'initiative. Voilà un autre indice qui montre que le faible soutien apporté à la taxe sur l'énergie n'était pas principalement dû à des raisons écologiques, mais que ce sont des réflexions d'ordre social ou fiscal et économique qui ont provoqué ce refus massif.

Le PVL a fait valoir qu'en remplaçant la taxe sur la valeur ajoutée par la taxe sur l'énergie, on disposerait d'une solution libérale à la mise en œuvre du tournant énergétique, qui se passerait de subventions et réduirait la bureaucratie.⁸ Mais cette argumentation axée sur

⁷ L'initiative «Sortir du nucléaire», soumise au peuple en 2003 et qui demandait l'abandon de l'énergie nucléaire à moyen terme, a été soutenue par une majorité du camp de gauche (55% de la gauche, 75% de l'extrême-gauche), resp. des électeurs du PS (61%) (VOX, no 81).

⁸ Martin Bäumlé, président du PVL, a été cité comme suit dans la brochure du Conseil fédéral: «L'initiative est la voie royale pour la mise en œuvre du tournant énergétique: efficace, libérale, sans subventions ni réglementations bureaucratiques.»

l'économie de marché ne semble pas avoir convaincu les partisans d'un Etat svelte : seul un bon 5% s'est prononcé pour l'initiative. Par contre, chez les votants qui souhaitent un Etat fort, la taxe sur l'énergie a obtenu des valeurs de popularité un peu plus élevées (18% de OUI).

Tableau 3.1 : Taxe sur l'énergie – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques en pour cent des personnes ayant voté OUI

Caractéristiques / Catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	8	995	
Sympathie pour un parti			V = .48***
PS – Parti socialiste	7	206	
PDC – Parti démocrate chrétien	12	56	
PLR.Les Libéraux-Radicaux	2	139	
UDC – Union démocratique du centre	2	169	
Les Verts	[66]	34	
PVL – Les vert libéraux	[23]	39	
PBD – Parti bourgeois démocratique	[4]	25	
Aucun parti	4	173	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .21***
Extrême-gauche	11	126	
Gauche	17	206	
Centre	5	268	
Droite	5	192	
Extrême-droite	3	146	
Ne sais pas	[12]	40	
Valeur de référence : environnement vs. économie			V = .19***
Environnement	14	398	
Avis mitigé	4	470	
Bien-être	5	108	
Valeur de référence : plus ou moins d'Etat			V = .15***
Davantage d'Etat	18	115	
Avis mitigé	9	339	
Moins d'Etat	6	513	

^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. paragraphe 4 « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut en tirer aucune donnée statistique.
 © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015.

Après que les positions politiques se sont avérées être des facteurs relativement faibles pour expliquer le vote pour ou contre la taxe énergétique, il s'agit à présent d'analyser l'influence des caractéristiques socio-démocratiques.

On peut observer un rapport légèrement positif entre la formation formelle et la popularité de l'initiative du PVL. Ce qui frappe avant tout, c'est le taux d'approbation plus élevé des diplômés de l'université, chez qui l'initiative sur l'énergie a tout de même recueilli 15% de OUI. Il ne semble pas y avoir de rapport notable entre l'âge des sondés et le vote. Ce sont les sondés d'âge moyen (40-49 ans) qui présentent le taux d'approbation le plus élevé, alors que les jeunes et les seniors ont dit oui dans une proportion inférieure à la moyenne. On constate également peu de différence entre les sexes : tant les hommes que les femmes ont nettement rejeté l'initiative sur l'énergie (90, respectivement 93% de NON).

Si le camp de gauche a rejeté la taxe sur l'énergie, c'est entre autres parce qu'il estimait que les effets de redistribution étaient injustes. Etant donné que les ménages à bas revenu doivent consacrer une plus grande part de leur budget à l'énergie, on s'attendait à ce que les ménages pauvres soient proportionnellement davantage touchés par une taxe sur l'énergie. Ce raisonnement a-t-il entraîné un refus plus important parmi les sondés à bas revenu ? A peine. Entre les différents groupes de revenu également, on n'observe que d'infimes différences concernant l'approbation de la taxe sur l'énergie. La popularité légèrement plus élevée chez les ménages à haut revenu est avant tout due au niveau de formation en moyenne plus élevé chez ces personnes.

Tableau 3.2: Taxe sur l'énergie – Comportement de vote d'après les caractéristiques socio-démographiques en pour cent des personnes ayant voté OUI

Caractéristiques/Catégories	% Oui	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	8	995	
Total VOX (pondéré)			V = .14**
Ecole obligatoire	(6)	40	
Apprentissage	6	334	
Maturité/Enseignant primaire	3	78	
Formation professionnelle spécialisée	9	112	
Ecole supérieure	6	94	
ETH/FHS	10	150	
Université	15	178	
Sexe			V = .07*
Homme	10	500	
Femme	7	494	
Age			V = .12*
18-29 ans	7	58	
30-39 ans	11	176	
40-49 ans	14	134	
50-59 ans	8	198	
60-69 ans	5	217	
70 ans et plus	7	211	
Revenu du ménage			n.s.
Moins de Fr. 5000.-	6	240	
Entre Fr. 5000.- et Fr. 9000.-	9	383	
Plus de Fr. 9000.-	10	257	

^a Pour l'interprétation des mesures statistiques, cf. paragraphe 4 « Données méthodologiques ».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut en tirer aucune donnée statistique.
 © Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015.

3.3 Perception

Concernant les mentions relatives a contenu, il est frappant de constater qu'un grand nombre de sondés ont avant tout considéré l'initiative sous l'angle de la politique fiscale. La transformation du système fiscal ou la suppression de la taxe à la valeur ajoutée ont été citées le plus souvent. La moitié des sondés ont mentionné un contenu en rapport avec le système fiscal; parmi ceux qui ont effectivement participé au vote, cette valeur avoisine même les deux tiers. Par contre, les contenus écologiques semblent avoir été relégués à l'arrière-plan: seuls à peine 5% ont cité soit l'imposition des énergies, le tournant énergé-

tique ou la diminution de la consommation d'énergie comme étant des composantes essentielles de l'initiative. Cette part n'augmente que de manière insignifiante si l'on considère les participants au vote séparément. Le PVL n'a manifestement pas réussi à mettre suffisamment en valeur les implications sur l'environnement et donc à mieux positionner la taxe sur l'énergie sur le plan écologique.

En outre, le nombre de personnes relativement élevé qui n'ont pas pu fournir d'indication concernant le contenu permet de conclure au niveau d'information relativement faible des ayants droit au vote. Une majorité des sondés qui ne se sont pas rendus aux urnes n'ont pas été en mesure de faire une déclaration sur le contenu de l'initiative, malgré son titre informatif. Il semble que tant le débat public sur l'objet que la campagne politique des deux camps n'ait guère été perçue par une part considérable des ayants droit au vote.

Tableau 3.3: Taxe sur l'énergie – Perception des contenus en pour cent des ayants droit au vote (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Votants		Non-votants	
	%	n	%	n	%	n
Transformation du système fiscal/ suppression de la TVA	50	758	74	472	33	285
Impôt sur les énergies non renouvelables	3	46	4	27	2	19
Protection de l'environnement	2	25	1	9	2	16
Charges pour certains groupes (automobilistes, pauvres, ...)	2	29	2	12	2	17
Autres (« Les Verts », « trop cher », énergie)	3	42	4	26	2	16
Déclarations erronées	1	16	1	5	1	12
Ne sais pas/pas de réponse	40	598	13	84	58	511
Total	100	1513	100	634	100	875

* Les déclarations ont été pondérées d'après la participation.
© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015.

3.4 Motifs du choix

Etonnamment, une grande partie des partisans de l'initiative du PVL ont fait valoir des motifs écologiques pour justifier leur vote. Le motif le plus souvent cité pour le OUI était clairement l'effet attendu de la taxe sur l'énergie en vue d'atteindre les objectifs en matière d'environnement (tournant énergétique, lutte contre le changement climatique, protection de l'environnement en général). Le deuxième motif, lié au premier, se rapportait spécifiquement à la diminution de la consommation d'énergie. Les personnes ayant voté OUI ont donc totalement misé sur l'effet incitatif de prix plus élevés pour l'énergie et étaient persuadés que la taxe sur l'énergie aurait des répercussions positives sur le climat et l'environnement.

Ainsi le choix en faveur de l'initiative du PVL semble avoir été dicté en grande majorité par des motifs écologiques. Pour les partisans de l'initiative, le changement technique apporté au système fiscal était tout au plus secondaire et ne semblait pas représenter une motivation essentielle pour justifier le vote en faveur de la taxe sur l'énergie. Seul un petit nombre de sondés favorables à cette taxe ont explicitement loué la transformation du système fiscal.

L'examen des motifs principaux invoqués contre la taxe sur l'énergie présente une tout autre image. Les motifs écologiques ne sont ici guère évoqués. Les personnes ayant voté NON craignaient essentiellement les augmentations de prix qu'entraînerait la taxe sur l'énergie. Beaucoup de sondés ont explicitement cité le prix de l'essence et le prix de cinq francs le litre dont ont parlé les médias (en se basant sur le message du Conseil fédéral) au cours de la campagne de votation. L'efficacité d'une taxe sur la consommation n'était donc guère mise en doute. On ne remettait pas non plus fondamentalement en question la nécessité de mesures pour protéger le climat et l'environnement. Un petit nombre de personnes ayant voté NON (environ 5%) a qualifié l'initiative d'inutile. En revanche, une grande partie des ayants droit au vote ne semblaient pour l'instant pas prêts à supporter les coûts élevés attendus. Il est intéressant de noter à ce propos que l'on pensait ici davantage à son propre portemonnaie qu'aux coûts engendrés pour l'économie dans son ensemble. Des prix de l'énergie plus élevés et les conséquences négatives qui en auraient résulté pour l'économie suisse ne semblent pas être le souci principal du souverain et ont été relativement rarement évoqués – malgré le débat actuel sur le franc fort.

La réticence manifestée à l'égard de prix de l'énergie plus élevés consécutifs à la nouvelle taxe s'est encore renforcée au vu des points faibles, largement perçus, de cette initiative spécifique. La suppression de la taxe sur la valeur ajoutée, bien établie, au profit d'une nouvelle taxe aux recettes difficiles à prévoir a été amplement considérée comme trop risquée. Sans de continuels augmentations d'impôts, l'effet incitatif de la taxe sur l'énergie entraînerait inévitablement une baisse des revenus de l'Etat. C'est pourquoi un nombre étonnamment élevé de sondés ont qualifié l'initiative du PVL d'« irréfléchie ». Le souverain ne voulait pas remplacer la taxe sur la valeur ajoutée bien établie par une nouvelle taxe de conception nouvelle, à l'issue incertaine, et mettre ainsi en jeu des recettes d'au moins 22 milliards de francs – ou risquer une augmentation continue des prix de l'énergie. En raison de risques pas entièrement prévisibles sur le plan de la politique fiscale, le peuple suisse n'était manifestement pas prêt à assumer le risque d'un changement de système d'une aussi grande portée.

Le troisième motif le plus souvent mentionné pour justifier un refus de la taxe sur l'énergie était l'effet incitatif, mentionné plus haut, de la nouvelle taxe. Le remplacement de la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie aurait touché davantage les ménages privés à bas revenu que les ménages bien situés. Au cours de la campagne de votation, cet aspect de la taxe sur l'énergie a été présenté – en particulier par la gauche – comme un contre-argument important. Près d'un cinquième des sondés ont en effet cité cet argument pour justifier leur NON, et on n'observe que des différences minimales entre les personnes situées à gauche et

à droite.⁹ L'argument de l'équité a manifestement rencontré un écho favorable au-delà des fossés politiques et idéologiques.

Tableau 3.4: Taxe sur l'énergie – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté OUI				
Diminuer la consommation d'énergie	23	18	57	44
Tournant énergétique/Changement climatique/ Protection de l'environnement	39	31	90	70
Transformation judicieuse du système fiscal	15	12	32	25
Recommandations	4	3	6	4
Généralités/Autres	19	15	27	21
Total	100	78	211	165
Personnes ayant voté NON				
Prix en augmentation/contre la nouvelle taxe	21	182	45	381
Changement de système risqué	7	62	14	118
L'initiative n'est pas réalisable/pas réfléchi	11	95	22	190
L'initiative est inutile	3	26	5	47
La taxe sur l'énergie est injuste/La TVA est plus juste	8	65	22	185
La TVA a fait ses preuves/ne doit pas être supprimée	10	86	20	172
Conséquences négatives pour l'économie	3	22	8	65
Mélange problématique: taxe incitative	9	80	21	178
Recommandations	3	26	4	37
Généralités	16	138	21	179
Autres	8	69	12	105
Total	100	852	195	1658
© Université de Zurich/gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015.				

3.5 Arguments POUR et CONTRE

Face au refus très net de la taxe sur l'énergie, les avis de ceux qui ont rejeté l'initiative dominant également dans les réponses aux différents arguments. Le premier argument reflète clairement les motifs du choix présentés dans le chapitre précédent. Parmi les personnes ayant rejeté l'initiative régnait une grande insécurité par rapport au changement de système, à savoir le passage de la taxe sur la valeur ajoutée à la taxe sur l'énergie. Presque 70% des personnes ayant voté NON émettaient de sérieux doutes quant à savoir si la taxe

⁹ En tant que première mention, l'argument de l'équité a été évoqué aussi souvent par les votants de l'UDC que par ceux du PS. Mais si l'on prend également en compte la deuxième mention, cet argument est plus souvent cité par les sondés de gauche.

sur l'énergie parviendrait effectivement à compenser la perte de recettes engendrée par la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée. Par nature, les personnes ayant voté OUI faisaient plutôt confiance à la taxe sur l'énergie. Près de deux tiers d'entre elles partageaient du principe que le changement de système n'impliquait pas de pertes de recettes.

En revanche, on observe davantage d'unité en ce qui concerne l'efficacité d'une taxe sur l'énergie. Une majorité des sondés est d'accord avec l'argument selon lequel une taxe sur l'énergie incite aux économies d'énergie et favorise la transition vers les énergies renouvelables. Chez les partisans de l'initiative, l'argumentation écologique était largement répandue (91% d'approbation) et même parmi les personnes ayant voté NON, cet argument a presque été majoritaire.

Un autre argument avancé par les partisans de l'initiative se rapportait à l'indépendance de la Suisse dans le domaine de l'énergie. La taxe sur les énergies non renouvelables, qui sont souvent importées, en aurait augmenté le prix et aurait favorisé un transfert vers les énergies renouvelables indigènes. On observe ici à nouveau le fossé prévisible qui sépare les personnes ayant voté OUI de celles ayant voté NON. Les premières semblaient sensibles à l'argument d'une dépendance réduite à l'égard de l'étranger (67% d'approbation); en revanche, parmi celles qui ont rejeté l'initiative, seul un sondé sur trois était convaincu de cet argument.

C'est la question des coûts qui a séparé le plus nettement le camp du NON de celui du OUI. Comme mentionné plus haut, les personnes ayant voté NON craignaient avant tout les augmentations de prix dues à la taxe sur les énergies non renouvelables. Bien que les effets sur la place industrielle suisse aient été rarement mentionnés dans les questions ouvertes portant sur les motifs du choix, une grande part de ceux qui refusaient l'initiative craignaient des prix de l'énergie plus élevés et des conséquences négatives pour l'économie suisse. Les trois-quarts d'entre eux se déclaraient d'accord avec ce contre-argument. Tout au contraire des partisans d'une telle taxe : seuls 23% approuvaient cet argument.

Quant au troisième contre-argument, il révèle un modèle intéressant. La problématique due au fait de mélanger une taxe d'incitation avec un objectif de recettes fixe n'était manifestement pas très contestée. Même une minorité de personnes ayant voté OUI n'a pas remis en question le rapport logique entre la diminution de la consommation et la baisse des recettes de l'Etat en cas de maintien d'un taux d'imposition constant. Ils ont malgré tout voté pour l'initiative. Mais contrairement à ceux qui ont voté NON, ils semblaient prêts à assumer les coûts et les risques du changement de système au profit de l'environnement.

Tableau 3.5: Taxe sur l'énergie – Succès des arguments POUR et CONTRE auprès des votants en pour cent

Arguments POUR		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Les recettes de la taxe sur l'énergie compensent les pertes dues à la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée.	Total	20	69	11
	Oui	64	22	13
	Non	15	73	11
Une taxe sur l'énergie encourage les économies d'énergie et la transition vers les énergies renouvelables.	Total	53	42	5
	Oui	91	7	2
	Non	49	46	5
La taxe sur l'énergie réduit la dépendance de la Suisse par rapport au pétrole, au gaz et à l'uranium importés.	Total	36	52	12
	Oui	67	27	6
	Non	33	54	12
Arguments CONTRE		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Une taxe sur l'énergie renchérit massivement la consommation d'énergie et nuit ainsi à l'économie suisse.	Total	71	24	6
	Oui	23	75	2
	Non	75	19	6
La taxe sur l'énergie est injuste, car elle pénalise davantage les gens pauvres.	Total	64	29	6
	Oui	30	66	4
	Non	68	26	7
En cas de baisse de la consommation d'énergie, la taxe sur l'énergie doit continuellement augmenter pour éviter des pertes fiscales.	Total	66	22	12
	Oui	54	35	11
	Non	68	21	12
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 20% de tous les votants (64% des personnes ayant voté OUI; 15% des personnes ayant voté NON) étaient d'accord avec le premier argument, 69% [22% des personnes ayant voté OUI et 73% des personnes ayant voté NON] l'ont rejeté et 11% [13%; 11%] n'ont pas pu se décider. Total des personnes ayant répondu = 995 (pondéré). © Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015.</p>				

3.6 Attitude générale par rapport au tournant énergétique

Suite au très net rejet de l'initiative du PVL, des voix se sont élevées pour interpréter ce vote sans appel comme une condamnation de la politique énergétique du Conseil fédéral. Le paquet de mesures accompagnant la stratégie énergétique 2050, qui prévoit une augmentation du supplément réseau pour l'encouragement des énergies renouvelables et la sortie du nucléaire à moyen terme, sera discuté ces prochains mois par la commission préconsultative du Conseil des Etats. Or la hauteur de la taxe sur l'électricité prévue constitue un point critique essentiel des milieux économiques. Les menaces de référendum qui planaient déjà avant la votation ont été réactivées par le net rejet de la taxe sur l'énergie. En effet, différents commentateurs ont interprété l'échec du PVL comme « Dégât collatéral pour le tournant énergétique » en général.

Afin d'étoffer ce débat avec des chiffres, l'analyse VOX a été complétée par une question complémentaire sur l'attitude générale des sondés par rapport à la stratégie énergétique 2050.

Fondamentalement une majorité de la population soutient l'orientation du Conseil fédéral en matière de politique énergétique. 58% des sondés sont soit tout à fait d'accord soit plutôt d'accord avec la stratégie énergétique 2050 actuellement discutée. Environ un cinquième se montre sceptique et seuls 8% des sondés rejettent énergiquement la stratégie énergétique. Les 15% restants sont indécis ou n'ont pas donné de réponse, ce qui n'est pas surprenant au vu de la complexité de la thématique.

Mais ce qui nous intéresse en premier lieu en rapport avec l'initiative du PVL, c'est l'approbation de la stratégie énergétique au sein des personnes ayant voté NON. Cette répartition fournit des indications quant à savoir dans quelle mesure le rejet de la taxe sur l'énergie peut être interprété comme une condamnation générale des mesures relatives à la stratégie 2050.

Tableau 3.6: Attitude générale par rapport au tournant énergétique

Vote		Attitude relative à la stratégie énergétique		
		D'accord	Pas d'accord	Indécis
Non	n	484	283	106
	%	56	32	12
Oui	n	72	18	12
	%	71	18	11
Total des votants	n	556	301	117
	%	57	31	12
Total des non-votants	n	239	86	92
	%	57	21	22
Total	n	850	407	219
	%	58	28	15

* Les déclarations ont été pondérées selon la langue.
© Université de Zurich/gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 8.3.2015.

De par sa nature, la stratégie énergétique 2050 est mieux accueillie chez les partisans de l'initiative du PVL, que chez celles qui ont rejeté cette dernière. Toutefois dans les deux groupes, une majorité approuve l'orientation du Conseil fédéral en matière de politique énergétique. 56 % des personnes ayant voté NON sont fondamentalement d'accord avec la stratégie énergétique 2050, bien qu'ils aient rejeté l'initiative relative à la taxe sur l'énergie. Dans son attitude par rapport à la politique énergétique du futur, le groupe des personnes ayant voté NON ne se différencie donc guère de la position adoptée en moyenne sur le plan national.

Ce constat confirme ainsi une manière différenciée de lire les résultats du 8 mars 2015, qui s'imposait déjà dans les chapitres précédents. La taxe sur l'énergie a essentiellement été rejetée en raison des incertitudes liées à une refonte fondamentale du système fiscal. Même si une majorité des personnes ayant voté NON soutient l'orientation du Conseil fédéral en matière de politique énergétique, elle s'est nettement opposée au remplacement de la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie. L'effet incitatif d'une taxe sur l'énergie aurait entraîné à moyen terme soit un trou dans la caisse fédérale soit une augmentation continue des prix de l'énergie. Le peuple a clairement rejeté ces deux conséquences possibles. Ce refus n'a cependant pas la même signification qu'un abandon de la direction prise par le Conseil fédéral en matière de politique énergétique. L'objectif à long terme du tournant énergétique est largement soutenu, alors que les moyens proposés par les vert-libéraux pour l'atteindre ont été jugés erronés.

4. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Le présent rapport repose sur un sondage postélectoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de sondage gfs.bern a effectué le sondage au cours des 11 jours qui ont suivi la votation populaire du 8 mars 2015. L'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (IPZ) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 92 enquêteurs. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans annonce préalable. La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a fixé le nombre de sondés pour les trois régions linguistiques. L'annuaire électronique actualisé de Swisscom a servi de moyen en vue d'un échantillonnage aléatoire pour le second niveau (ménages). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (personnes du même ménage). L'échantillonnage comprend 1514 personnes, dont 53% émanent de Suisse alémanique, 27% de Suisse romande et 20 de Suisse italophone. Seule une partie de l'interview a été réalisée avec les personnes n'ayant pas participé au scrutin. Le taux de refus est 79% ; cela signifie que 21% des interviews prévues initialement ont pu être réalisées.

La représentation démographique est largement garantie. Les écarts pour les classes d'âge ou de sexe s'élèvent au maximum à 0.4%, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée. Comme toujours, les participants au vote sont surreprésentés (+29.9%). Toutefois l'écart par rapport à la participation réelle se situe dans le cadre des analyses VOX antérieures. Les rapports de voix relevés dans le sondage s'écartent de manière variable du résultat effectif. La différence s'élève à -3.4 pour l'initiative sur la famille et à +2.7 points pour cent pour l'initiative sur une taxe sur l'énergie.

Pour effectuer certains calculs, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour la participation, respectivement le comportement lors du vote. La pondération a été réalisée là où la variable de recherche se rapportait toujours à des personnes ayant voté OUI et à des personnes ayant voté NON, respectivement des participants et des non-participants.

En ce qui concerne la participation, les données des registres électoraux du canton de Genève, de la ville de St. Gall et d'une sélection de communes du canton du Tessin ont servi à la pondération.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, le volume de cet échantillonnage (1514 personnes) donne une marge d'erreur de +/-2,5 points pour cent. Lorsque cet échantillonnage est plus restreint, par ex. pour les 780 sondés, cette

¹⁰ Voir à ce sujet : Longchamp, C. et al. (2014) : Rapport technique relatif à l'analyse VOX du 8 mars 2015, gfs.bern

marge augmente à $\pm 3,5$. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur diminue (par ex. lors d'un résultat de 70%:30% à $\pm 3,2$). La prudence est de mise là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique* pour une probabilité située au-dessous de 0.05, ** lorsque celle-ci est inférieure à 0.01 et *** lorsqu'elle est inférieure à 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe au-dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont la probabilité d'erreur dépasse 0.05 ne sont plus significatives. Pour l'interprétation des corrélations entre deux variables, on a utilisé le coefficient V de Cra-mer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bi-variables ne sont pas totalement comparables entre elles, puisqu'on utilise également, pour leur calcul, le nombre de catégories de caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

P.P.

CH - 3001 Bern
Post CH AG

